

Réf. : Intranet  
20201008CADLB03.doc

Rapport présenté :  
 CPERF  CTP  CHSCT

### DELIBERATION

**N° 2020 - 10 - 03**

**Complément à la tarification 2020  
(annule et remplace la délibération n°2020-03-05 « Tarification 2020 »)**

Vu le décret n°2004-502 du 7 juin 2004 modifié relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Officiers de Sapeurs-Pompiers ;

Vu la délibération n°2020-03-05 du 5 mars 2020 relative à la tarification 2020 ;

Vu le rapport de présentation ;

Après avoir entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Les membres du conseil d'administration approuvent, à l'unanimité :

- l'abrogation de la délibération à la tarification 2020 n°2020-03-05 du 5 mars 2020 ;
- le complément à la tarification 2020 ci-jointe.

et autorisent le directeur de l'Ecole nationale à signer tous les documents et actes afférents.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2020-03-05. Elle s'applique pour les formations dont le présentiel débute en 2020 dont certaines peuvent comporter des séquences de formation à distance qui débutent en 2019. La délibération n°2019-06-03 reste applicable pour les formations ayant débutées en 2019, même si elles se déroulent en partie sur l'année 2020.

Le présent document établit la tarification 2020 nécessaire à la préparation de l'exercice budgétaire. Cette tarification annuelle inclue des grilles tarifaires qui permettent à l'Ecole nationale de facturer les prestations de formation et de logistique qu'elle fournit à ses usagers et clients, fonctionnaires et non fonctionnaires.

Les prestations de formation et de logistique reposent sur 2 grilles distinctes :

1. Usagers ;
2. Clients fonctionnaires ou non fonctionnaires.

Sont considérés usagers, les services d'incendie et de secours (SDIS, SDMIS, SIS Corse, BSPP, BMPM, SIS des collectivités d'outre-mer), les services ou unités de l'Etat investies de façon permanente de missions de sécurité civile (DGSCGC, ForMiSC, CNCMFE-NRBCE) et les formateurs de l'Ecole nationale en activité et à jour de leur dossier au moment de leur inscription.

Lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par leur unité ou service de rattachement, les agents issus des services visés ci-dessus, y compris les sapeurs-pompiers volontaires, sont considérés comme clients fonctionnaires.

La tarification clients fonctionnaires s'applique aux unités et services des trois fonctions publiques, des armées, des collectivités territoriales, des établissements publics administratifs et des associations agréées de sécurité civile dès lors qu'ils ne sont pas considérés comme usagers au sens de la définition du paragraphe supra.

Les fédérations sportives et les écoles venant du camp des Milles sont également considérées comme fonctionnaires au sens de la présente tarification.

Nonobstant les dispositions prévues par délibération du conseil d'administration et permettant l'application de remises calibrées, en fonction des besoins et de l'intérêt stratégique pour l'Ecole nationale ou pour l'Etat, les services de sécurité nationaux ou étrangers pourront être considérés comme usagers ou clients fonctionnaires au sens de la tarification. Dans le cas contraire, ils seront considérés comme clients non fonctionnaires. Cette qualification sera déterminée par devis émis par l'ENSOSP, valant décision du directeur, et signé par l'organisme de prise en charge de la formation et par le directeur de l'ENSOSP.

## **1. Principes de calcul des tarifs des prestations**

### **1.1. Cas général**

Les tarifs des formations comprennent :

- Des frais d'inscription, liés au traitement administratif du dossier. Les frais d'inscriptions sont constants quelle que soit la formation dispensée et quelle que soit sa durée. Ils sont dus dès validation du dossier ;
- Des frais fixes, liés à l'amortissement de l'investissement pédagogique et des structures de l'Ecole nationale ainsi qu'à la participation aux frais structurels de fonctionnement (masse salariale, consommables, fluides, ...). Les frais fixes comprennent systématiquement le repas de midi pour toutes les journées de formation, sauf mention spécifique dans les annexes. Ils sont constants quelle que soit la formation dispensée et proportionnels à sa durée ;
- Des frais pédagogiques, liés aux besoins spécifiques de chaque formation. Les frais pédagogiques sont variables selon la formation dispensée et proportionnels à sa durée.

Les tarifs logistiques sont quant à eux fixés en fonction des coûts réels de chaque prestation (alimentation, amortissement des infrastructures, traitement des dossiers, fluides, ...).

Les formations se déroulant sur plusieurs années et débutées en 2019 ou 2020 sont facturées en pédagogie et en logistique au tarif applicable au 1<sup>er</sup> jour de la formation.

Pour les formations précédées d'un enseignement à distance, le 1<sup>er</sup> jour de formation est le 1<sup>er</sup> jour en présentiel sur le site de formation.

Tout ou partie des prestations de formation et de logistique peuvent être couvertes par une cotisation des SDIS collectée et versée à l'ENSOSP par le CNFPT. La liste de ces formations et le niveau de la prise en charge sont fixés par le conseil d'administration.

La présente tarification n'intègre pas la formation des élèves colonels qui fait l'objet d'un traitement spécifique.

## **1.2. Formations déconcentrées, délocalisées ou sous-traitées**

L'Ecole nationale peut déconcentrer, délocaliser ou sous-traiter tout ou partie de ses formations.

### **1.2.1. Formations déconcentrées : réalisées à la demande d'un usager ou d'un client**

Chaque formation déconcentrée réalisée à la demande d'un usager ou d'un client fait l'objet d'un devis émis par l'ENSOSP, puis signé et accepté par l'utilisateur ou le client. Une convention peut être nécessaire. Ce devis ou cette convention peut notamment prévoir la répartition des charges des prestations logistiques, techniques et pédagogiques entre l'ENSOSP et le co-contractant. Dans ce cadre, les frais fixes, pédagogiques et logistiques peuvent être modulés en fonction de la répartition définie.

Si les prestations logistiques ne sont pas prises directement en charge par le co-contractant, elles sont facturées par l'ENSOSP au tarif Oudiné.

### **1.2.2. Formations délocalisées : réalisées à l'initiative de l'ENSOSP**

Afin de pouvoir améliorer qualitativement ou quantitativement son offre de formation, l'ENSOSP peut être amenée à délocaliser tout ou partie de ses formations sur des sites extérieurs mis à sa disposition par des services d'incendie et de secours, ou des organismes tiers, publics ou privés. Les conditions de mise à disposition sont déterminées par une convention entre les parties. Cette convention peut notamment prévoir : la répartition des charges des prestations logistiques, techniques et pédagogiques entre l'ENSOSP et le co-contractant, ainsi que les conditions d'indemnisation du prestataire par l'ENSOSP. Des gratuités peuvent également être prévues pour les agents de l'organisme prestataire.

La tarification par l'ENSOSP de la pédagogie des formations délocalisées dans les conditions visées au présent paragraphe reste conforme à la présente tarification pour les usagers et les clients.

Les prestations logistiques sont facturées par l'ENSOSP au tarif Oudiné.

Si les prestations logistiques ne sont pas prises directement en charge par le co-contractant, elles sont facturées par l'ENSOSP au tarif Oudiné.

### **1.2.3. Formations sous-traitées**

L'Ecole nationale peut sous-traiter tout ou partie de ses formations à des organismes qualifiés. En l'absence de dispositions spécifiques prévues en annexe de la présente délibération, la tarification de la pédagogie des formations sous-traitées reste identique à celles organisées directement par l'ENSOSP pour les usagers et les clients.

Les prestations logistiques sont facturées par l'ENSOSP au tarif Oudiné.

## **2. Evolutions de la tarification de la pédagogie**

La consultation des SDIS réalisée en juin et juillet 2019 concernant leurs besoins prévisionnels en formation pour l'année 2020, laisse apparaître un besoin en nombre de journées stagiaires en hausse de plus de 10% (113 214 en 2019 et 124 899 en 2020). Il est à noter que les besoins des SDIS avaient déjà augmenté de plus de 10% pour 2019 (102 293 en 2018).

Il est bien précisé que cette consultation n'a pas valeur contractuelle et n'engage pas les usagers sur les inscriptions qu'ils effectueront réellement.

Pour ce qui concerne les usagers, la surcotisation versée par les SDIS et collectée par le CNFPT à hauteur de 0,86% de la masse salariale des sapeurs-pompiers professionnels, autorise de proposer de reprendre les tarifs 2019, augmentés de 1% et arrondis à l'euro supérieur, afin de tenir compte de l'évolution des charges générales de l'Ecole nationale (fluides, GVT, etc.).

Cette augmentation de 1% s'applique sur les frais d'inscription et les frais pédagogiques ou sur le montant total de la formation lorsque celui-ci est globalisé.

Pour ce qui concerne les frais fixes et dans le cadre de la simplification des procédures sur les fonctions supports, il est proposé de supprimer le forfait « repas de midi » et d'intégrer systématiquement cette prestation pour tous les stagiaires dans les frais fixes journaliers des formations. Ceci amène à une augmentation de 17 € par jour de formation qui permettent l'intégration de l'indice des prix à la consommation sur la totalité des frais fixes et du repas méridien (proposé par ailleurs au tarif de 15,25 €).

Pour ce qui concerne les clients, aucune revalorisation n'a été opérée ces trois dernières années sur le tarif des formations, en dehors des 1% correspondants à l'indice des prix à la consommation. Ces formations, pour la plupart de haut niveau et à destination de stagiaires hors SIS, restent aujourd'hui à un coût faible pour des organismes privés. Pour l'année 2020 et afin de relever le niveau de financement de l'ENSOSP par ses clients hors SIS qui ne représente que 1,2 M€ sur une année pleine, il est proposé une augmentation uniforme de 10% de toutes les formations « clients », à l'exception des cas particuliers visés ci-dessous.

### **Cas particuliers**

Pour certaines formations de santé réalisées sous licence (LSF, ETC ou autre) ou sous traitées auprès de structures universitaires (DIU SSSM ou autre), le tarif est réévalué annuellement en fonction du montant fixé par le prestataire. C'est notamment le cas des DIU réalisés en collaboration avec des facultés de médecine et de pharmacie et des formations réalisées sous licence de Life Support France (LSF) ou de Emergency Training Center (ETC).

La formation de Directeur des Secours Médicaux (DSM), qui est devenue obligatoire pour exercer la fonction, est transformée en formation interministérielle (intérieur, santé, armées), réalisée en collaboration avec l'École des Hautes Etudes de la Santé Publique (EHESP) et l'École du Val De Grace (EVDG). Son contenu a été fixé par un comité interministériel et sa durée portée à 4 jours d'enseignement à distance et 12 jours de présentiel (7 à l'ENSOSP et 5 à l'EHESP). Le tarif de cette formation a été adapté au nouveau format proportionnellement à son augmentation de durée. Selon les modalités d'inscription, elle peut être intégralement facturée (modules 1 à 5), ou uniquement pour les modules 2 et 5 réalisés à l'ENSOSP.

Même si elle ne concerne en moyenne que 8 stagiaires par an, la formation initiale des vétérinaires (GOV) a été revue dans sa conception pédagogique sous forme de mise en situations professionnelles. Ces dispositions apportent une importante plus-value de la qualité de la formation mais nécessitent un encadrement beaucoup plus important et des locations de sites et de matériels. Ceci nous impose une augmentation des frais pédagogiques de 300 €.

### **3. Evolution de la tarification de la logistique**

Les tarifs de base des prestations logistiques ont été maintenus au même tarif depuis 3 ans, sans qu'il ne soit proposé d'augmentation dans ce domaine. Pour l'année 2020, il est proposé :

- une revalorisation du prix du repas à 15,25 €, ce qui correspond à l'ancienne base de remboursement des agents fonctionnaires en frais de déplacement (applicable jusqu'au 31 décembre 2019) ;
- une augmentation de 2 € du forfait nuitée/petit-déjeuner pour le porter, par exemple à 30 € pour un stagiaire de SIS.

Les forfaits logistiques détaillés, qui généraient d'importants frais de gestion sont supprimés. Désormais, le repas méridien est systématiquement intégré au tarif de chaque formation et n'est plus optionnel.

L'option hôtellerie devient unique. Elle permet au stagiaire d'être hébergé en pension complète les jours ouvrés pendant toute la durée de sa formation, du repas méridien du premier jour au repas méridien du dernier jour. Cette option, qui comprend le repas du soir, la nuitée et le petit-déjeuner est proposée au tarif de 45 € pour les usagers.

Sur le site d'Aix-en-Provence et pour les stagiaires qui en auraient besoin, notamment pour des raisons d'éloignement, l'hébergement et la restauration pourront être assurés sur réservation et sans surcoût, la veille de la formation, le dernier jour de la formation et le week-end entre deux semaines de formation si nécessaire. Pour les stagiaires des collectivités ultramarines, l'hébergement pourra être prolongé de 48h avant ou après la formation. Ces dispositions ne sont applicables qu'aux seuls usagers.

Sur les sites de Paris ou des formations déconcentrées, délocalisées ou sous traitées, des réservations complémentaires sont également possibles, uniquement pour l'hébergement (sans restauration) et à titre payant.

La dégradation ou la perte de badge par un utilisateur sera facturée 15 €. Cette somme ne pourra pas être remboursée.

#### 4. Tarification 2020

Compte-tenu des éléments exposés supra, il est proposé pour 2020 la tarification suivante :

	Droits d'inscription*		Frais fixes / journée	
	2019	2020	2019	2020
Usagers	145 €	147 €	89 €	106 €
Clients fonctionnaires	202 €	204 €	**	**
Clients	202 €	204 €	**	**

\* Les droits d'inscription des formations se déroulant sur plusieurs modules ne sont exigibles qu'une seule fois pour l'ensemble de la formation (cf. tableaux en annexe).

Les journées professionnelles, les formations se déroulant en partenariat avec les universités (DIU, Master, ...), les rattrapages après échec aux évaluations ou certaines formations particulières peuvent ne pas comporter de droits d'inscription. Ces journées ou formations sont spécifiées dans les tableaux en annexe.

\*\* Pour une meilleure lisibilité pour les clients, les frais fixes sont intégrés aux frais pédagogiques sous forme d'un forfait.

Le détail de la tarification des frais pédagogiques et de la logistique est présenté en annexes.

#### 5. Annulation – Remboursement – Dispense – Changement de session

##### 5.1. Annulation par l'ENSOSP

Quel que soit le motif, l'annulation d'une formation par l'Ecole nationale entraîne le remboursement de l'intégralité des versements déjà effectués par l'utilisateur ou le client et la non facturation des sommes restant à percevoir.

Aucune indemnité complémentaire concernant des frais divers, des dommages ou préjudices ne pourra être accordée du fait de l'annulation d'une formation par l'ENSOSP.

##### 5.2. Annulation par l'utilisateur ou le client

En cas d'annulation après convocation et jusqu'à 15 jours avant le début de la formation, seuls les frais d'inscription sont dus.

En cas d'annulation à moins de 15 jours du début de la formation, l'ensemble du coût de la formation (frais d'inscription, frais fixes, frais pédagogiques et frais logistiques) est dû.

Pour les formations précédées d'un enseignement à distance, le 1<sup>er</sup> jour de formation est le 1<sup>er</sup> jour en présentiel sur le site de formation.

Pour les formations se déroulant entièrement en enseignement à distance, le 1<sup>er</sup> jour de formation est le jour d'ouverture des droits pour le stagiaire.

En cas de force majeure dûment constatée et validée par le directeur de l'ENSOSP, l'utilisateur ou le client peut être exonéré des frais fixes, des frais pédagogiques et des frais relatifs aux prestations logistiques tels que mentionnés au paragraphe supra.

##### 5.3. Permutation

Le remplacement d'un agent par un autre agent après convocation par l'ENSOSP, peut être autorisé. Cette permutation entraîne la facturation des frais d'inscription une deuxième fois.

#### **5.4. Changement de session**

Le directeur de l'Ecole nationale peut modifier le parcours de formation d'un stagiaire en le repositionnant sur des sessions ultérieures à celle initialement prévue. Dans ce cas l'ensemble des frais d'inscription, frais fixes, frais pédagogiques et frais logistiques, conformément à la fiche financière, sont facturés dès la première période de formation ou sur la session initiale.

### **6. Abattement**

#### **6.1. Dispenses**

Lorsqu'un stagiaire fait l'objet d'une dispense d'une partie de la formation, le directeur de l'Ecole nationale peut procéder à un abattement sur les frais fixes et/ou les frais pédagogiques pour les enseignements non dispensés. Les formations concernées et le montant des abattements sont précisés en annexe. Les frais d'inscription restent dus dans leur totalité. Les frais logistiques sont dus conformément à la prestation commandée.

#### **6.2. Modification des conditions de formation en cas de force majeure**

Sur décision motivée du directeur de l'ENSOSP et dans le cadre d'une modification des conditions de formation en cours d'année, un abattement sur les frais fixes et/ou pédagogiques et/ou logistiques peut être appliqué. Cet abattement correspond à l'impact des modifications sur la formation et les prestations commandées par l'utilisateur ou le client.

**Annexe 1 - Tarification usagers**

Intitulé formalis	Stage	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation avec repas méridien sans hébergement	Coût total formation avec option hôtellerie*
F-FILT 1C**	Formation d'intégration de lieutenant de première classe	147 €	15 370,00 €	19 054,00 €	34 571,00 €	41 524,00 €
F-CPRV2-FILT1C	Complément PRV2 réservé FILT1c	- €	1 590,00 €	225,00 €	1 815,00 €	2 597,00 €
F-PRV2-B-(FILT)-AIX	Complément PRV2 réservé FILT1c	- €	530,00 €	75,00 €	605,00 €	830,00 €
F-PRV2-C-(FILT)-OUDINE	Complément PRV2 réservé FILT1c	- €	530,00 €	75,00 €	605,00 €	937,00 €
F-FILT 2C -OFF-GARDE**	FI de lieutenant de deuxième classe - module officier de garde	147 €	2 650,00 €	4 517,00 €	7 314,00 €	8 439,00 €
F-FILT2C-CDG (FOAD + présentiel)	FI 2C chef de groupe	147 €	1 590,00 €	2 295,00 €	4 032,00 €	4 707,00 €
F-FILT2C-D-CDG (FOAD + présentiel)	FI 2C chef de groupe délocalisée	147 €	1 590,00 €	2 295,00 €	4 032,00 €	4 921,00 €
F-FILT-V-OE (FOAD + présentiel)	FI SPV officier de garde	147 €	530,00 €	151,00 €	828,00 €	1 053,00 €
F-FILT-CdG SPV (FOAD + présentiel)	FI chef de groupe	147 €	1 590,00 €	2 295,00 €	4 032,00 €	4 707,00 €
F-FILT-D-CdG SPV (FOAD + présentiel)	FI chef de groupe délocalisée	147 €	1 590,00 €	2 295,00 €	4 032,00 €	4 921,00 €
F-FALT1C	FAE de lieutenant de première classe	147 €	3 180,00 €	1 290,00 €	4 617,00 €	5 967,00 €
F-FAC**	Formation d'adaptation des capitaines	147 €	5 300,00 €	2 980,00 €	8 427,00 €	10 677,00 €
F-CENTRE	Chef de centre	147 €	1 060,00 €	496,00 €	1 703,00 €	2 153,00 €
F-COL	Chef de colonne	147 €	1 590,00 €	1 576,00 €	3 313,00 €	3 988,00 €
F-COL-SPV-A	FAE chef de colonne SPV théorie	147 €	530,00 €	526,00 €	1 203,00 €	1 428,00 €
F-COL-SPV-B	FAE chef de colonne SPV tactique	- €	1 060,00 €	1 051,00 €	2 111,00 €	2 561,00 €
F-SITE	FAE de commandant	147 €	2 120,00 €	2 092,00 €	4 359,00 €	5 259,00 €
F-SITE D	FAE de commandant délocalisée	147 €	2 120,00 €	2 092,00 €	4 359,00 €	5 580,00 €
F-FMPA-CDC	FMPA chef de colonne	147 €	530,00 €	274,00 €	951,00 €	1 176,00 €
F-FMPA-CDS	FMPA chef de site	147 €	530,00 €	320,00 €	997,00 €	1 222,00 €
F-ODL****	Officier de liaison tueries de masse	147 €	424,00 €	364,00 €	935,00 €	1 025,00 €

**Annexe 1 - Tarification usagers**

Intitulé formatis	Stage	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation avec repas méridien sans hébergement	Coût total formation avec option hôtellerie*
Master ISI****					6 462,00 €	Non proposée
Master DMPCT****					6 505,00 €	Non proposée
Master RE****					6 737,00 €	Non proposée
Master IMSGA****					6 665,00 €	Non proposée
Autre Master****					6 302,00 €	Non proposée
FMPA-DDSIS-DDASIS-MédChefs Paris**		147 €	212,00 €	54,00 €	413,00 €	496,00 €
FMPA-DDSIS-DDASIS-MédChefs Aix**		147 €	212,00 €	54,00 €	413,00 €	503,00 €
F-CGPT	Chef de groupement	147 €	4 240,00 €	702,00 €	5 089,00 €	6 996,00 €
F-CGPT spé	Chef de groupement semaine spécialisée	147 €	530,00 €	151,00 €	828,00 €	1 053,00 €
F-MNG-CRISE	Management des situations de crise	147 €	530,00 €	473,00 €	1 150,00 €	1 375,00 €
F-PRV1	PRV1	147 €	1 060,00 €	149,00 €	1 356,00 €	2 020,00 €
F-PRV2 A	PRV2 module A	147 €	1 060,00 €	149,00 €	1 356,00 €	2 020,00 €
F-PRV2 B	PRV2 module B	- €	530,00 €	75,00 €	605,00 €	937,00 €
F-PRV2 C	PRV2 module C	- €	530,00 €	75,00 €	605,00 €	937,00 €
F-PRV3	Responsable départemental de prévention - PRV3	147 €	1 060,00 €	217,00 €	1 424,00 €	2 088,00 €
F-AP1	AP1	147 €	1 060,00 €	149,00 €	1 356,00 €	2 020,00 €
F-AP2	AP2	147 €	2 120,00 €	299,00 €	2 566,00 €	3 894,00 €
F-MA-PRV2 / AP2	Maintien des acquis prévention	147 €	318,00 €	28,00 €	493,00 €	659,00 €
F-PRS3	Responsable de prévision - PRS 3	147 €	530,00 €	127,00 €	804,00 €	1 136,00 €
F-ICPE	PRV2 - module compl. code du travail et installations classées protection environnement -ICPE	147 €	530,00 €	67,00 €	744,00 €	1 076,00 €
F-IGH	PRV2 - module complémentaire immeuble de grande hauteur - IGH	147 €	530,00 €	118,00 €	795,00 €	1 127,00 €
F-CTS	Formation de perfectionnement - CTS	147 €	318,00 €	75,00 €	540,00 €	706,00 €
F-D&P	Formation de perfectionnement - droit et prévention	147 €	318,00 €	75,00 €	540,00 €	706,00 €
F-EAE	Formation de perfectionnement - extinction automatique à eau	147 €	212,00 €	54,00 €	413,00 €	496,00 €
F-GN8	Formation de perfectionnement - GN8	147 €	212,00 €	54,00 €	413,00 €	496,00 €
F-ISI	Formation de perfectionnement - ISI	147 €	212,00 €	54,00 €	413,00 €	496,00 €



## Annexe 1 - Tarification usagers

Intitulé formalis	Stage	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation avec repas méridien sans hébergement	Coût total formation avec option hôtellerie*
F-P-CAF	Formation de perfectionnement - comportement au feu	147 €	318,00 €	75,00 €	540,00 €	706,00 €
F-TUN	Formation de perfectionnement - Tunnels	147 €	318,00 €	75,00 €	540,00 €	706,00 €
F-SSI	Formation de perfectionnement - SSI	147 €	212,00 €	54,00 €	413,00 €	496,00 €
F-RCCI-INV-A	RCCI investigateur Aix	147 €	530,00 €	1 393,00 €	2 070,00 €	2 295,00 €
F-EAP3	Conseillers sportifs des sapeurs-pompiers	147 €	1 060,00 €	365,00 €	1 572,00 €	2 022,00 €
F-EAP3-R	Recyclage CSSP	147 €	424,00 €	86,00 €	657,00 €	837,00 €
F-RAD4	Risques radiologiques RAD 4	147 €	1 060,00 €	1 609,00 €	2 816,00 €	3 266,00 €
F-RAD4-R	Recyclage RAD 4	147 €	424,00 €	364,00 €	935,00 €	1 115,00 €
F-RCH4***	Risques chimiques et biologiques RCH 4	147 €	1 590,00 €	1 653,00 €	3 390,00 €	4 172,00 €
F-RCH4-R	Recyclage RCH 4	147 €	318,00 €	72,00 €	537,00 €	672,00 €
F-PCRP	Personne compétente en radio protection	147 €	1 060,00 €	451,00 €	1 658,00 €	2 108,00 €
F-PCRP-R	Recyclage PCRP	147 €	530,00 €	162,00 €	839,00 €	1 064,00 €
F-NRBCE-FC	Formation complémentaire NRBCE	147 €	530,00 €	686,00 €	1 363,00 €	1 588,00 €
F-SPGM 2	Formateur spectrogammamétrie	147 €	530,00 €	135,00 €	812,00 €	1 037,00 €
F-COMSIK	Commandant des systèmes d'information et de communication	147 €	1 590,00 €	1 725,00 €	3 462,00 €	4 244,00 €
F-COMSIK-R	Recyclage Commandant des systèmes d'information et de communication	147 €	318,00 €	143,00 €	608,00 €	743,00 €
F-RAD-S-RN-DDSIS	Sensibilisation aux risques nucléaires - DDSIS et DDA	147 €	318,00 €	- €	465,00 €	600,00 €
F-GDC-OFF-SP-INTSER	Gestion de crises pour officier SP	147 €	424,00 €	473,00 €	1 044,00 €	1 224,00 €
F-RISQ HYDROGENE	Risque hydrogène et multi-énergies	147 €	530,00 €	500,00 €	1 177,00 €	1 402,00 €
F - HLIF	Hydrocarbures et liquides inflammables	147 €	318,00 €	300,00 €	765,00 €	900,00 €
F - RAG	Risques agricoles	147 €	212,00 €	200,00 €	559,00 €	649,00 €
F - RTMC	Tunnels et milieux clos	147 €	212,00 €	200,00 €	559,00 €	649,00 €

## Annexe 1 - Tarification usagers

Intitulé formalisé	Stage	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation avec repas méridien sans hébergement	Coût total formation avec option hôtellerie*
F-FI-3SM-M**	FI SSSM SPP médecins (hors DIU)	147 €	5 512,00 €	6 422,00 €	12 081,00 €	14 421,00 €
F-FI-3SM-I**	FI SSSM SPP infirmiers (hors DIU)	147 €	5 512,00 €	6 422,00 €	12 081,00 €	14 421,00 €
F-FI-3SM-P + PUI**	FI SSSM + PUI SPP pharmaciens (hors DIU)		5 512,00 €	6 422,00 €	12 081,00 €	14 421,00 €
F-BIESP-CDS SPP	FI SSSM SPP cadre de santé	147 €	5 300,00 €	964,00 €	6 411,00 €	8 661,00 €
F-FI-3SM-TCSC (FOAD + présentiel)	FI SPV Tronc commun sécurité civile	147 €	106,00 €	178,00 €	431,00 €	476,00 €
F-FI-3SM-TCSCd (FOAD + présentiel)	FI SPV Tronc commun sécurité civile déconcentrée	147 €	106,00 €	178,00 €	431,00 €	514,00 €
F-FI-3SM-SECOU (FOAD + présentiel)	FI SPV module secourisme	147 €	212,00 €	148,00 €	507,00 €	597,00 €
F-FI-3SM-SECOUd (FOAD + présentiel)	FI SPV module secourisme déconcentrée	147 €	212,00 €	148,00 €	507,00 €	673,00 €
F-DIU-3SM-SPST (FOAD + présentiel)	DIU module santé publique - santé au travail ENSOSP	Forfaitaire			1 679,00 €	1 769,00 €
F-DIU-3SM-SPSTd (FOAD + présentiel)	DIU module santé publique - santé au travail Déconcentré	Forfaitaire			1 679,00 €	1 762,00 €
F-DIU-3SM-URG	DIU urgence ENSOSP	Forfaitaire			1 679,00 €	1 859,00 €
F-DIU-3SM-URGD	DIU urgence déconcentré	Forfaitaire			1 679,00 €	1 928,00 €
F-DIU-3SM-PHARMA	DIU pharmacien	Forfaitaire			3 869,00 €	4 782,00 €
F-FI-3SM-GOV	FI SPV GOV	147 €	318,00 €	763,00 €	1 228,00 €	1 363,00 €
F-FAE-3SM-PUI	PUI pour SSSM SPV	147 €	530,00 €	167,00 €	844,00 €	1 069,00 €
F-FAE-3SM-PUI	PUI pour SSSM SPP	147 €	530,00 €	772,00 €	1 449,00 €	1 674,00 €
F-FAE-3SM-GPT	Groupement santé	147 €	1 060,00 €	661,00 €	1 868,00 €	2 318,00 €
F-FAE-3SM-CHEF	Chefferie	147 €	2 650,00 €	840,00 €	3 637,00 €	4 762,00 €
F-DSM**** Modules 1 à 5	Directeur des secours médicaux	Forfaitaire			3 400,00 €	3 715,00 €
F-DSM**** Modules 2 et 5	Directeur des secours médicaux	Forfaitaire			1 840,00 €	2 155,00 €
F-DSM ancienne formule	Directeur des secours médicaux	147 €	848,00 €	993 €	1 988,00 €	2 348,00 €
F-INFCO	Infirmier coordinateur	147 €	636,00 €	793,00 €	1 576,00 €	1 846,00 €
F-SEC3SM	assistantes administratives du SSSM	147 €	212,00 €	61,00 €	420,00 €	510,00 €
F-AU	SIMURGe - atelier d'urgence	147 €	212,00 €	479,00 €	838,00 €	928,00 €
F-AU12	SIMURGe animateur de séance en simulation	147 €	318,00 €	331,00 €	796,00 €	931,00 €
F-PSYM	Formations dédiées aux urgences psychologiques	147 €	318,00 €	331,00 €	796,00 €	931,00 €
F-ACU	Attestation complémentaire urgence	147 €	212,00 €	479,00 €	838,00 €	928,00 €

## Annexe 1 - Tarification usagers

Intitulé formatis	Stage	Frais d'inscription	Frais fixes	Frais pédagogiques	Coût total formation avec repas méridien sans hébergement	Coût total formation avec option hôtellerie*
F-PHTLS	Pré trauma hospital life support	Forfaitaire			675,00 €	765,00 €
R-PHTLS	Refresh PHTLS	Forfaitaire			340,00 €	385,00 €
F-EPC	Formation EPC (life support France)	Forfaitaire			675,00 €	765,00 €
F-TECC	Formation TECC (life support France)	Forfaitaire			700,00 €	790,00 €
F-ACLS	Advanced cardiac Life support	Forfaitaire			800,00 €	890,00 €
F-AMLS	AMLS ( Advance medical life support)	147 €		578 €	725,00 €	815,00 €
	Rattrapage avec ou sans participation aux cours			n x 60,00 €	n x 60,00 €	n x 105,00 €
	Autre formation Journées profs Diagnostic/ évaluation de dispense	- €	n x 106,00 €	n x 147€	n x 253,00 €	n x 298,00 €
	Colloque			0 à 100 € hors logisitique		

\* L'option hôtellerie comprend la pension complète, les jours ouvrés, du 1er jour à midi au dernier jour à midi des semaines de formation.

\*\* Ces formations sont partiellement ou en totalité prises en charge par la surcotisation SDIS.

\*\*\* Pour les stagiaires non retenus lors de la pré-sélection, seuls les frais d'inscription seront facturés.

\*\*\*\* Les prestations logistiques (repas matin, midi et soir + hébergement) ne sont comprises que pour les journées stagiaires se déroulant sur les sites de l'ENSOSP pour une formation avec un coût option hôtellerie. Les formations sans hébergement, le repas du midi est compris seulement pour les journées se déroulant sur les sites de l'ENSOSP.

### Précisions concernant l'option hotellerie

L'option hotellerie comprend le diner, la nuitée et le petit-déjeuner par jour de formation.

**Sur le site d'Aix-en-Provence :** pour les stagiaires en faisant expressément la demande et après acceptation par l'ENSOSP, l'hébergement et la restauration pourront être assurés la veille de la formation, le dernier jour de la formation et le week-end entre deux semaines de formation. Cette prestation ne sera pas facturée.

**Sur le site de Paris ou sur les sites de formation déconcentrés, délocalisés ou sous-traités :** seul l'hébergement (sans restauration) peut être réservé la veille de la formation ou le week-end. Cette prestation sera facturée en supplément au tarif arrêté par le CA soit 64,50 euros en 2020.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, les prestations de restauration qui auront été commandées le week-end sur le site d'Aix et non consommées seront facturées au tarif de 15,25 par repas.

Aucune prestation de restauration ne pourra être assurée le week-end sur le site de Paris et en formations déconcentrées et délocalisées.

Localisation	Tarif hotellerie (diner, nuitée et PDJ)
ENSOSP Aix	45,00 €
ENSOSP Paris	83,00 €
Formations déconcentrées / délocalisées / sous-traitées ou en immersion	83,00 €

**Annexe 2 : Tarification clients fonctionnaires et non fonctionnaires**

TYPE DE FORMATION	TARIF 2020				
	Durée	Prix du module	Frais d'inscription	Coût formation sans hébergement Le repas méridien est systématiquement inclus	Observations
Master ISI**	SO	Forfaitaire	- €	7 054 €	Le repas méridien est inclus uniquement pour les jours de formation se déroulant sur les sites de l'ENSOSP
Master RE**	SO	Forfaitaire	- €	7 101 €	
Master IMSGA**	SO	Forfaitaire	- €	7 576 €	
Master DMPCT**	SO	Forfaitaire	- €	7 277 €	
Risque hydrogène et multi-énergies Risques technologiques NRBCE PCRP	Selon besoin client	513€/jour	204 €		
Formation pratique ou tactique sur le plateau technique ou en salle tactique. Gestion de crises en salle de simulation Gestion Opérationnelle et Commandement	Selon besoin client	461€/jour	204 €		
	1 semaine	2 305 €	204 €	2 509 €	
F-GDC-OFF-SP--INTSER	4	998 €	204 €	1 202 €	
F-DSM Modules 1 à 5	12 + FOAD			3 400 €	Le repas méridien est inclus uniquement pour les jours de formation se déroulant sur les sites de l'ENSOSP
F-DSM Modules 2 et 5	7 + FOAD			1 840 €	
Atelier d'urgence (tarif individuel pour participation aux formations AU)	Selon besoin client	357€/jour	204 €		
Atelier d'urgence (SIMURGE) groupe constitué de 12 ou 24 personnes maximum*	Selon besoin client	2 221€/jour	- €		Repas méridien non compris
Location simulateur (SIMURGE) avec techniciens pour groupe constitué, (effectif maxi 12 personnes)*	Selon besoin client	4 422€/jour	- €		Repas méridien non compris
Prehospital Trauma Life Support (PHTLS)	2 jours		Forfaitaire	675 €	
Refresh PHTLS	1 jour		Forfaitaire	340 €	
Tactical emergency casualty care (TECC)	2 jours		Forfaitaire	700 €	
Advanced cardiac Life support (ACLS)	2 jours		Forfaitaire	800 €	
EPC (life support France)	2 jours		Forfaitaire	675 €	
AMLS ( Advance medical life support)	2 jours	521 €	204 €	725 €	
Rattrapage prévention*	0,5 jour		204 €	204 €	Repas méridien non compris
AP1/PRV1 Fonctionnaire	2 semaines	3 184 €	204 €	3 388 €	
AP1/PRV1 Non Fonctionnaire		5 753 €		5 957 €	
AP2 fonctionnaire	4 semaines	6 367 €	204 €	6 571 €	
AP2 non fonctionnaire		11 506 €		11 710 €	
PRV2 module A fonctionnaire	2 semaines	3 184 €	204 €	3 388 €	
PRV2 module A non fonctionnaire		5 753 €		5 957 €	
PRV2 module B fonctionnaire	1 semaine	1 592 €	204 €	1 796 €	
PRV2 module B non fonctionnaire		2 877 €		3 081 €	
PRV2 module C fonctionnaire	1 semaine	1 592 €	204 €	1 796 €	
PRV2 module C non fonctionnaire		2 877 €		3 081 €	
PRV3 fonctionnaire	2 semaines	3 184 €	204 €	3 388 €	
PRV3 non fonctionnaire		5 753 €		5 957 €	
MA AP2 / PRV2 fonctionnaire	3 jours	1 036 €	204 €	1 240 €	
MA AP2 / PRV2 non fonctionnaire		1 726 €		1 930 €	
Module complémentaire prévention fonctionnaire	Selon besoin ou durée formation	346€/jour	204 €		
Module complémentaire prévention non fonctionnaire		576€/ jour			
Module perfectionnement prévention fonctionnaire	Selon besoin ou durée formation	346€/jour	204 €		
Module perfectionnement prévention non fonctionnaire		576€/ jour			
RCCI	1 semaine	3 260 €	204 €	3 464 €	

**Annexe 2 : Tarification clients fonctionnaires et non fonctionnaires**

TYPE DE FORMATION	TARIF 2020				
	Durée	Prix du module	Frais d'inscription	Coût formation sans hébergement Le repas méridien est systématiquement inclus	Observations
½ journée CEPARI + caisson feu sur le Plateau technique*	0,5 jour		Forfaitaire	318€/personne	Repas méridien non compris
Location EPI *	1 semaine		/	29 €/ personne /semaine	
Formations diverses avec cours magistral ou atelier team building*	1 jour	Effectif inférieur ou égal à 24	/	2 780 €	
Formations diverses avec cours magistral ou atelier team building*	1 jour	Effectif supérieur à 24	/	3 538 €	
Formation avec scénario pédagogique sur mesure*	1 jour	Effectif inférieur ou égal à 24	/	4 422 €	
Formation avec scénario pédagogique sur mesure*	1 jour	Effectif supérieur à 24	/	5 308 €	
Colloque*	Forfaitaire		/	De 0 à 100 €	
Journée(s) professionnelle(s) (tarif par stagiaire)	Selon besoin	242€/jour	- €		
Autres formations fonctionnaires ou élus (tarif par stagiaire)	Selon besoin	316€/jour	204 €		
Autres formations fonctionnaires ou élus (tarif par stagiaire)	1 jour	316 €	/		
Autre formation (tarif par stagiaire)	Selon besoin	576€/jour	204 €		

\* Le repas méridien n'est pas inclus dans le tarif de la formation.

\*\* Pour les Masters, le repas méridien est systématiquement inclus pour les journées de formation se déroulant sur les sites de l'ENSOSP. Les forfaits logistiques ne sont pas disponibles pour les journées de formation se déroulant à Troyes et à Mulhouse.

Option forfait hôtellerie (comprend dîner, nuitée et petit-déjeuner par jour de formation) :

	Aix	Paris Oudiné	Formations déconcentrées / délocalisées ou sous-traitées
Fonctionnaire	45,00 €	101,50 €	101,50 €
Non fonctionnaire	73,00 €	101,50 €	101,50 €

### Annexe 3 : Prestations logistiques et intellectuelles

	Non fonctionnaire	Fonctionnaire	Usager
<b>HEBERGEMENT ET RESTAURATION</b>			
Déjeuner ou dîner Aix	18,50 €		15,25 €
Déjeuner sur Oudiné		18,50 €	15,25 €
Dîner sur Oudiné		18,50 €	
Nuitée seule Aix	48,50 €		24,00 €
Nuitée PDJ Aix	54,50 €		30,00 €
Nuitée seule Aix - H7		69,00 €	24,00 €
Nuitée petit déjeuner Aix - H7		75,00 €	30,00 €
Détérioration ou perte d'un badge hébergement Aix		15,00 €	
Nuitée petit déjeuner Paris		83,00 €	64,50 €
Petit-déjeuner Aix		6,00 €	6,00 €
Repas à emporter Aix		15,25 €	
Plateau bureau		18,50 €	
Déjeuner ou dîner servi à table ou buffet chaud sur Aix (boissons sans alcool incluses)		28,50 €	
Plancha (boissons sans alcool incluses)		28,50 €	
Barbecue	16,50 €		15,25 €
Buffet amélioré		40,00 €	
Déjeuner ou dîner servi à table en week-end sur Aix (boissons sans alcool incluses)		33,00 €	
Repas club VIP		48,00 €	
Menu enfant Aix		11,50 €	
Pause café simple		4,50 €	
Pause café avec viennoiseries		6,00 €	
Cocktail (boissons sans alcool incluses)		22,00 €	
Apéritif (boissons plus accompagnements)		10,00 €	
Bouteille d'eau de 0.5 L		0,50 €	
Bouteille d'eau de 5 L		2,50 €	
Autres boissons servies durant les repas sur Aix		prix coûtant	
Prestations spécifiques	Repas journées citoyenneté défense		11,00 €
	Repas SP en intervention		13,00 €
	Nuitée + Pdj SP en intervention		18,00 €
	Nuitée agent ENSOSP		18,00 €

### Annexe 3 : Prestations logistiques et intellectuelles

<b>SERVICES</b>		
	<b>Tout client + Prestations demandées par CNCMFE-NRBC</b>	<b>Usagers ENSOSP</b>
Transport par navette gare ou aéroport (par personne)	10,00 €	Gratuité
Transport visites pédagogiques (Bouches-du-Rhône/AR)	260,00 €	Gratuité
Transport visites pédagogiques (zone sud/AR)	610,00 €	Gratuité
Transport visites pédagogiques (hors zone sud/AR)	Sur devis	Gratuité
Location de véhicules pédagogiques du PLT sans chauffeur (1 journée)	350,00 €	Gratuité
Location d'un véhicule de transport 9 places sans chauffeur (1/2 journée)	150,00 €	Gratuité
Location d'un véhicule de transport 9 places sans chauffeur (1 journée)	250,00 €	Gratuité
Eau et assainissement	Prix coûtant (facture opérateur)	
Energie - Electricité (abonnement et consommations)	Prix coûtant (facture opérateur)	
Consommables (consommables informatiques...)	Prix coûtant (marché public Ensosp)	
Nettoyage des locaux	Prix coûtant (marché public Ensosp)	
Publications, catalogues et imprimés... utilisation des services et moyens du service de reprographie	Prix coûtant (marché public Ensosp)	
<b>PRESTATIONS RESSOURCES ENSOSP</b>		
Utilisation des services et moyens du service d'infirmierie	Cadre A+ : 520 €/jour Cadre A : 400 €/jour Cadre B : 300 €/jour Cadre C : 200 €/jour	
Utilisation des services et moyens du service de communication		
Utilisation des services techniques : Entretien électricité / entretien général / réparation / maintenance (bâtiments)		
Utilisation des services achats / marchés		
Autres prestations intellectuelles, représentation institutionnelle, ingénierie pédagogique, assistance administrative ou logistique		

**Annexe 3 : Prestations logistiques et intellectuelles****LOCATIONS INFRASTRUCTURES USAGERS, FONCTIONNAIRES ET CNCMFE****Paris - Oudiné**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée	
1 et 2	50	210,00 €	115,00 €	
3 et 4	30	158,00 €	85,00 €	
5 et 6	20	137,00 €	73,00 €	

**Aix-en-Provence**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée	Soirée
Salle de cours	≤ 12	137,00 €	73,00 €	105,00 €
Salle de cours	entre 13 et 24	158,00 €	85,00 €	105,00 €
Salle de cours	48	220,00 €	126,00 €	147,00 €
Salle informatique		220,00 €	126,00 €	
Salle simulation		220,00 €	126,00 €	
Amphi	100	630,00 €	368,00 €	420,00 €
Salle CA	40	630,00 €	368,00 €	420,00 €
Amphi	300	1 260,00 €	735,00 €	840,00 €
Salle polyvalente H7		1 260,00 €	735,00 €	840,00 €
Gymnase		946,00 €	473,00 €	520,00 €
Dojo		630,00 €	327,00 €	350,00 €
Complexe sportif (stade)		1 260,00 €	735,00 €	735,00 €
Salle de musculation et de cardio		250,00 €	150,00 €	150,00 €
Atelier routier		1 260,00 €	735,00 €	840,00 €
Terrain d'entrainement (PERF)		1 260,00 €	735,00 €	
Plateau technique		3 151,00 €		
Parking		1 260,00 €	735,00 €	840,00 €

**LOCATIONS INFRASTRUCTURES CLIENTS NON FONCTIONNAIRES****Paris - Oudiné**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée
1 et 2	50	536 €	290 €
3 et 4	30	420 €	232 €
5 et 6	20	332 €	175 €

**Aix-en-Provence**

Salle	Capacité	Journée	1/2 journée	Soirée
Salle de cours	≤ 12	297 €	175 €	199 €
Salle de cours	entre 13 et 24	381 €	210 €	233 €
Salle de cours	48	536 €	290 €	350 €
Amphi	100	1 260 €	736 €	840 €
Salle CA	40	1 260 €	736 €	840 €
Amphi	300	2 520 €	1 470 €	1 680 €
Salle polyvalente H7		2 520 €	1 470 €	1 680 €
Gymnase		1 892 €	946 €	1 040 €
Dojo ou stade seul		1 260 €	654 €	700 €
Complexe sportif		2 520 €	1 470 €	1 565 €
Atelier routier		2 520 €	1 470 €	1 565 €
Terrain d'entrainement PERF		2 520 €	1 470 €	
Plateau technique		6 302 €		
Parking		2 520 €	1 470 €	1 680 €



Annexe 4 : Abattements à appliquer en cas de dispense de formation

2020 TARIFICATION FAC avec repas méridien sans hébergement : 8 427,00€

	Droits d'entrée	Frais fixes	Frais pédagogiques	Total Abattement
	147,00 €	5 300,00 €	2 980,00 €	
CHEF DE COLONNE		1 590,00 €	894,00 €	<b>2 484,00 €</b>
MANAGEUR DES RISQUES ET RESSOURCES		795,00 €	447,00 €	<b>1 242,00 €</b>
OFFICIER D'ENCADREMENT ET CONCEPTION		795,00 €	447,00 €	<b>1 242,00 €</b>

2020 TARIFICATION FAC avec option hôtellerie : 10 677,00€

	Droits d'entrée	Frais fixes	Frais pédagogiques	Hébergement	Total Abattement
	147,00 €	5 300,00 €	2 980,00 €		
CHEF DE COLONNE		1 590,00 €	894,00 €	675,00 €	<b>3 159,00 €</b>
MANAGEUR DES RISQUES ET RESSOURCES		795,00 €	447,00 €	675,00 €	<b>1 917,00 €</b>
OFFICIER D'ENCADREMENT ET CONCEPTION		795,00 €	447,00 €	675,00 €	<b>1 917,00 €</b>

2020 FACTURATION FALT1C avec repas méridien sans hébergement : 4 617,00 €

	Droits d'entrée	Frais fixes	Forfait pédagogique	Total Abattement
	147,00 €	3 180,00 €	1 290,00 €	
PRV1		636,00 €	258,00 €	<b>894,00 €</b>

2020 FACTURATION FALT1C avec option hôtellerie : 5 967,00€

	Droits d'entrée	Frais fixes	Forfait pédagogique	Hébergement	Total Abattement
	147,00 €	3 180,00 €	1 290,00 €		
PRV1		636,00 €	258,00 €	225,00 €	<b>1 119,00 €</b>

2020 FACTURATION F-BIESP avec repas méridien sans hébergement : 6 411,00 €

	Droits d'entrée	Frais fixes	Frais pédagogiques	Total Abattement
	147,00 €	5 300,00 €	964,00 €	
Unité 1 du module 1 encadrement FI IESPP		795,00 €	145,00 €	<b>940,00 €</b>
Unité 2 du module 1 encadrement FI IESPP		795,00 €	145,00 €	<b>940,00 €</b>
Module 2: Analyse des pratiques et initiation à la recherche		1 060,00 €	193,00 €	<b>1 253,00 €</b>
Unité 1 du module 3 fonction de formation		530,00 €	97,00 €	<b>627,00 €</b>
Unité 2 du module 3 fonction de formation		795,00 €	145,00 €	<b>940,00 €</b>

2020 FACTURATION F-BIESP avec option hôtellerie : 8 661,00 €

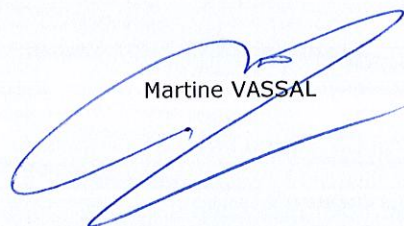
	Droits d'entrée	Frais fixes	Frais pédagogiques	Hébergement	Total Abattement
	147,00 €	5 300,00 €	964,00 €		
Unité 1 du module 1 encadrement FI IESPP		795,00 €	145,00 €	450,00 €	<b>1 390,00 €</b>
Unité 2 du module 1 encadrement FI IESPP		795,00 €	145,00 €	450,00 €	<b>1 390,00 €</b>
Module 2: Analyse des pratiques et initiation à la recherche		1 060,00 €	193,00 €	450,00 €	<b>1 703,00 €</b>
Unité 1 du module 3 fonction de formation		530,00 €	97,00 €	450,00 €	<b>1 077,00 €</b>
Unité 2 du module 3 fonction de formation		795,00 €	145,00 €	225,00 €	<b>1 165,00 €</b>

NOMBRE DE PRÉSENTS : 14 <b>Adoptée à l'unanimité</b>	VOTE		
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	16	0	0

Date de transmission avec AR	Ministère de l'Intérieur	Ministère du Budget
	08/10/2020	08/10/2020
N° d'avis de transmission	1A 192 213 1504 0	1A 192 213 1506 0

Date et signature Le 08/10/2020

La Présidente du Conseil d'administration



Martine VASSAL